



Belvaux/Sanem, le 15 octobre 2025

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 07 octobre 2025, réf N° 3/25/0199, le

### CORPS GRAND-DUCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

a eu l'autorisation relative à l'exploitation d'un aire de lavage, **Scheierhaffstrooss 29, Soleuvre.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **15 octobre 2025 au 24 novembre 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz